

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-12-chem | T \[torture?\]](#) ItemAlec Mellor, La Torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle | La torture d'après le Digeste de Justinien

Alec Mellor, La Torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle | La torture d'après le Digeste de Justinien

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0245

SourceBoite_001-12-chem | T [torture?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Justinien Ier \(0482-0565 ; empereur de Byzance\)](#)
- [Mellor, Alec](#)
- [Ulpian](#)

Références bibliographiques

- [Justinien , Les cinquante livres du Digeste ou des pandectes de l'empereur Justinien](#)
- [Mellor, La Torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb350435360>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mellor, Alec (1907-06-09 -- 1907-06-09)

TITRE La Torture : son histoire, son abolition, sa réapparition
au XXe siècle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1949

EDITEUR Paris : les Horizons littéraires , cop. 1949

Redécouvert en Σ^1 avec les Botanais. Am.
e. Champ. suivant 19 (De roenin), il se rend avec les "Lini
Gmibiles."

- Or a cet égard, qui nous conduisent à l'autre, il nous faut de plus en plus nous en rendre compte.

- m de descriphn de diff ml textures.

- il ne faut pas avoir peur de la parole que l'on que de l'avis des autres sur l'avis des autres.

- il faut "rien" de ce genre et d'il et la
toute.

- La rigide est un # explicit sur les unités
que le d^e de propriété rose à la lecture des exercices

Mr. E. :



- Si l'enclave est maintenant à l'initiative
un vol, le sujet a une possibilité de "garantir"
l'enclave sur le terrain.

- Si l'enfant - la jeune femme ou l'homme, le pup se doit en tenir compte.

- L'enfant d'1 famille ne saurait être torturé "en tant qu'individu".

~~si l'enfant d'enfant est un "enfant de famille"~~

- Si un enfant est vendu en tant qu'individu, on ne pourra pas le torturer contre l'acheteur.

Après d'autres considérations sur le moment - présent, le futur commun etc. A l'heure de ~~plus~~ plus de doctrine, la tradition de torturer l'enfant du pays. L'individu ne peut torturer l'enfant.

Il s'agit de comme de maltraiter la dominica
robustes. L'enfant ne peut être torturé en tant que
situation de son maître "père".

nr 46.53.